

# **Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 juillet 2021**

Le neuf juillet deux mil vingt et un à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Juigné-sur-Sarthe se sont réunis en séance publique sous la présidence de M. Daniel CHEVALIER, Maire, sur convocation en date du 02 juillet 2021.

Etaient présents : MM. Daniel CHEVALIER, Maire, Laurence BATAILLE, 1<sup>ère</sup> Adjointe, Bruno LOUATRON, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Delphine FORET, Régine VAILLANT, Jérôme COUDREUSE, Mickaël MONSIMIER, Pascal ROCTON, Guy de DURFORT

Etaient absents : Christel BALDET, Jean-Luc BERGER, Claire GUERINEAU, Liliane ELY, Thomas CARREZ, Laurence GIRARD.

Monsieur Jean-Luc BERGER a donné procuration à Monsieur Daniel CHEVALIER.

Madame Claire GUERINEAU a donné procuration à Madame Laurence BATAILLE.

Madame Liliane ELY a donné procuration à Monsieur Bruno LOUATRON.

Mickaël MONSIMIER est désigné secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 4 juin 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents après les précisions suivantes :

- ↳ Page 3 - Madame BATAILLE rectifie la réponse apportée à Mme BALDET au sujet du coût et de la qualité de l'eau. « Le coût de l'eau est critère insuffisant en lui-même, il convient de prendre en compte la qualité de l'eau brut ainsi que les investissements qui ont été portés ou non ».

## **Budget Principal Commune Provision pour dépréciation des actifs circulants**

Le Conseil municipal autorise de provisionner le compte 6817 (chap.68) du BP 2021 pour dépréciations des comptes de tiers (risques de créances non recouvrables) à hauteur de 100€.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **Conventions : droit de passage liaison douce terrain SNCF à Sainte Colette et zone de dépôt communale des déchets verts**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de mettre en place une convention pour autoriser le passage des promeneurs le long du terrain SNCF sur le secteur des Saulneries afin de créer une liaison douce entre les Saulneries et le bourg de Juigné. Une autre convention régularisera le passage des employés de la SNCF qui traversent notre zone communale de dépôt des déchets verts afin d'accéder à leurs parcelles.

La présentation des conventions afférent à ces autorisations n'a pas pu être faite à l'occasion de ce Conseil Municipal. Monsieur le Maire propose de délibérer sur le sujet lorsque le Conseil Municipal aura pris connaissance du contenu de ces conventions.

### **Création d'un emploi d'agent technique des services périscolaires**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune doit recruter un agent pour assurer une aide au service et au nettoyage sur le temps méridien (accompagnement des enfants au restaurant scolaire, surveillance, service et nettoyage au restaurant scolaire, surveillance des enfants sur la cour) et effectuer le ménage des salles communales. Cet emploi contractuel représente 22,74 h par semaine annualisée soit 22 heures 44 minutes.

Pour ce faire, la collectivité souhaite procéder au recrutement d'un agent dans le cadre du parcours emploi compétences.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve la création d'un poste d'agent technique contractuel à raison de 22,74 h par semaine annualisée soit 22 heures 44 minutes.

### **Demande de subvention**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande de subvention de Madame Morgane RICHE habitante juignéenne en vue de sa participation à la prochaine édition du rallye Aïcha des gazelles du Maroc.

Compte tenu des frais à engager à l'occasion de ce rallye (frais d'inscription, location de véhicule, transport aller / retour et équipements), Monsieur le Maire propose de lui octroyer une subvention de 501 €.

En contrepartie la commune bénéficiera de la visibilité du logo de la commune sur le véhicule et sur les vêtements des candidates.

Aussi Madame RICHE s'engage à établir un échange avec les écoles de la commune en lien avec ce rallye.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, d'accorder une subvention de 501 € à l'association « Les gazelles de Luciana ».

## **Approbation de la mise à jour des statuts de la communauté de communes**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer sur la mise à jour des statuts de la communauté de communes du Pays Sabolien.

Il rappelle que la modification de statuts a été adoptée lors de la séance du Conseil Communautaire du 19 février dernier.

Cette évolution a été nécessaire pour, notamment, y intégrer la compétence en matière « d'autorité organisatrice de la mobilité » qui s'appliquerait, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, conformément aux dispositions de la Loi d'Organisation de la Mobilité (Loi LOM) codifiée aux articles L 1231-1 et suivants du code des transports.

Cette prise de compétence aura, dans l'immédiat, pour effet le transfert du service de transport urbain de la Ville de Sablé-sur-Sarthe à la communauté de communes du Pays Sabolien mais aussi du réseau d'autopartage mis en place par la commune de Le Bailleul.

Pour ce faire, et donc pour continuer à financer ces services, un transfert de l'attribution de compensation des deux communes sera effectué au profit de la communauté de communes. Ce transfert fera l'objet d'une évaluation par la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT) qui se réunira dans les prochaines semaines et qui établira un rapport qui sera soumis aux conseils municipaux ainsi qu'au conseil communautaire.

Monsieur le Maire propose d'adopter la mise à jour des statuts de la communauté de communes du Pays Sabolien. Les statuts actualisés sont joints en annexe.

Monsieur CHEVALIER donne quelques informations au sujet de la compétence en matière d'autorité organisatrice de la mobilité. Il souligne que la mise à jour des statuts de la Communauté de Communes du Pays Sabolien intègre la volonté de favoriser la mobilité durable en développant les transports en commun et la mobilité douce.

A l'avenir il y aura la création de nouvelles pistes cyclables. Ces nouvelles liaisons ne pourront pas voir le jour sur l'ensemble du territoire compte tenu du coût que cela représenterait, environ 1,4 millions d'euros si toute les pistes étaient doublées. Ce qui correspondrait à 36 années de travaux. D'anciennes voies ferrées pourraient être réhabilitées. Il faut réfléchir à l'utilisation des pistes cyclables au quotidien. Il ajoute que de nouvelles navettes pourraient être créées à la demande et en fonction du nombre de demande. Un développement des lignes entre Sablé et la Flèche est en réflexion. Il y a un intérêt à développer notre territoire et à mutualiser en ce sens. Monsieur de DURFORT interpelle Monsieur le Maire et demande si les chemins piétonniers seront inclus dans la création des liaisons douces. Monsieur le Maire le confirme. Monsieur LOUATRON demande si les aires de stationnement pour le covoiturage feront partie de cette réflexion. Monsieur le Maire répond que cela est aussi un des points à développer dans cette nouvelle compétence. Il ajoute que la compétence mobilité n'existait pas avant au sein de la Communauté de Communes et que la compétence transport est régionale. Il explique qu'une recette supplémentaire pour notre territoire pourrait être générée grâce au développement des transports collectifs. Enfin il ajoute que les véhicules en auto partage pourraient être mise à disposition de la population moyennant une contribution d'environ 10 euros par jour. Les communes d'Etival-Lès-Le-Mans et le Bailleul sont équipées de véhicule électrique.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité**

### **Questions diverses :**

- ↪ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de déclarations d'intention d'aliéner de six biens pour lesquels le droit de préemption de la Commune n'a pas été exercé. Il s'agit des biens immobiliers suivant :
- Bien situé « 4, route de la Gare », cadastré section B n°780, appartenant M. MOULIN Bernard.
  - Bien situé « 20, rue Raymond Dubois », cadastré section AD n°31, appartenant Mme OUTAIN Nicole.
- Bien situé « 13, rue du Marquis de Juigné », cadastré section B n°631, appartenant M. HUBERT Grégory et Mme BONNIN Alexandra.
- Bien situé « La Perdrix », cadastré section Bn°710, appartenant la SIMIL.
- Bien situé « 9, rue Emile Chaudemanche », cadastré section B n°656, appartenant ASTRIA FONCIER
- Bien situé « 9, rue Emile Chaudemanche », cadastré section B n°656, appartenant Mr TOTO Jean-Marie et Mme SUARES Nicole.
- ↪ Monsieur le Maire donne une information au sujet du tirage au sort des jurés d'assises. Celui-ci s'est déroulé cette année sur la commune d'Avoise. Pour la commune de Juigné-sur-Sarthe Monsieur Daniel CHEVALIER et Madame Catherine MOREAU ont été tirés au sort.
- ↪ Monsieur LOUATRON fait un compte-rendu de l'installation des nouveaux jeux à la Halte Fluviale. Les deux jeux à lames et la structure de jeux ont été installés en régie. Une entreprise est intervenue pour le décaissement de la zone qui accueille la structure de jeux. Les copeaux ont été fournis par cette même entreprise. Il s'agit de copeaux répondant à une norme spécifique spécialement destinés à ce type d'installation. Une inauguration a pu se faire avec la présence des journalistes. Madame BATAILLE ajoute que nos agents ont apprécié le travail conjoint entre élus et agents pour le montage de la structure de jeux. Elle explique que l'an prochain trois agrès seront installés en vue de la création d'un parcours santé.
- Monsieur LOUATRON souligne qu'à la fin du mois d'août une Opération Argent de Poche se tiendra. Des jeux peints seront réalisés à la Halte Fluviale. La mise en place par le Département d'un panneau d'interdiction de stationner à proximité de la cale de mise à l'eau se fera prochainement.
- ↪ Monsieur CHEVALIER présente le nouveau bulletin municipal et souligne la qualité de la revue. Monsieur LOUATRON ajoute que la rédaction de cette nouvelle édition a pu se faire grâce à un travail d'équipe entre adjoints et conseillers municipaux. Il s'agit d'une édition de 20 pages dans laquelle des informations sur la politique municipale, les écoles, les associations, l'état-civil sont données. Il y a aussi un focus sur les projets communs avec la Communauté de Communes. La distribution de ce bulletin sera assurée par nos élus. Un flyer rédigé par l'association « Gymnastique pour Tous » sera joint en vue de la reprise de l'activité Yoga.
- ↪ Monsieur CHEVALIER informe le Conseil Municipal de l'avancement du projet de maison de santé à Sablé-sur-Sarthe. Il explique que le projet est porté par la Communauté de Communes et que des études comparatives ont été réalisées sur les différents sites susceptibles de l'accueillir. Il explique aussi que si le projet avait été porté par un investisseur privé sa réalisation aurait été plus rapide. Il ajoute que cet investissement ne peut garantir la pérennité en poste des jeunes médecins qui pourraient s'y installer.
- ↪ Monsieur LOUATRON explique que des démarches sont en cours pour l'entretien du défibrillateur situé à l'Espace Loisirs.

- ↪ Monsieur MONSIMIER évoque la création d'un projet commun entre le Téléthon 2021 et le marché de Noël à Juigné. Il souhaiterait mobiliser les associations en vue d'une programmation le samedi 4 décembre.
- ↪ Madame BATAILLE informe le Conseil Municipal qu'une opération de récupération des fleurs et plantes qui se trouvent dans le parterre en bas de la côte de Juigné se tiendra le samedi matin 10 juillet de 10h00 à 12h00. Elle précise que les travaux programmés sur les réseaux d'eau se dérouleront en plusieurs phases. Une réunion publique à destination des riverains s'est tenue cette semaine à l'initiative de la Communauté de Communes de Sablé et du Syndicat d'Eau.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h50

La prochaine réunion est fixée le vendredi 10 septembre à 20h30.

Daniel CHEVALIER

Laurence BATAILLE

Bruno LOUATRON

Jean-Luc BERGER

Christel BALDET

Thomas CARREZ

*Absent*

*Absente*

*Absent*

Liliane ELY

Jérôme COUDREUSE

Delphine FORET

*Absente*

Laurence GIRARD

Guy de DURFORT

Claire GUERINEAU

*Absente*

*Absente*

Mickaël MONSIMIER

Régine VAILLANT

Pascal ROCTON